

## PROCÈS VERBAL du 18 novembre 2024 à 18h30

MM. Nathalie DURAND, Gilles MORGUE, Didier CASSAN, Béatrice CREPISSON, Gérard VALLET, Patrick LEPETIT, Patrice TARDY-JEUNOT, Claude EPARVIER, Gérard ROUSSET, Myriam PINAZ, Emmanuelle BONNET, Céline DURAND.

Excusées : Nadège SIBEUD, Marion DERLON jusqu'à 19 h 20

Absent :

Secrétaire de séance : Didier CASSAN

Pouvoirs :

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 18 septembre 2024 : **Votants : 12, Pour : 12**

### 1°) Délibérations

Changement des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux Potables Valloire Galaure : Compte tenu de la modification du siège du syndicat, de l'adhésion de la commune de Lens Lestang, et la création de la commune nouvelle de Jean de Galaure, le SIEPVG a dû modifier ses statuts et les communes adhérentes doivent délibérer à ce sujet.  
**Votants : 12, Pour : 12**

Décisions modificatives : Mme le Maire détaille les différentes modifications, à savoir amortissement au prorata temporis de la cotisation « panier » du SDED d'un montant 9 369 € qui sera amorti sur 5 exercices, et pour 2024 à hauteur de 780.75 €, modification d'imputation de l'année précédente pour 37 061.25 €, (écritures d'ordre) et un virement de crédit de 1 200 € pour prendre un devis relatif aux travaux sur les inondations.  
**Votants : 12, Pour : 12**

Actions sociales en faveur du personnel communal année 2024 : Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 14 novembre 2023 qui octroyait des chèques cadeaux en faveur du personnel communal. Elle propose au Conseil municipal de réitérer cette mesure et elle indique que le montant était de 120 € par agents. Après échanges, Mme le Maire soumet au vote et propose 120 € de chèques cadeaux par agent.  
**Votants : 12, Pour : 12**

### 2°) Point sur les dossiers en cours

Salle des fêtes : Réception du dossier APS du projet de la salle des fêtes, une réunion du groupe de travail est proposée mardi 26 novembre à 8 h 30 afin d'étudier le dossier. Céline DURAND demande si tous les diagnostics ont été réalisés. Nathalie DURAND et Didier CASSAN donne des explications sur le projet qui consiste d'une part, à la démolition et, d'autre part à la conservation du bâti existant, ceci afin de maintenir l'enveloppe budgétaire et conserver les subventions envisagées.

Sacristie : Le dossier a connu une avancée substantielle puisque l'architecte a transmis la note technique à la DRAC qui l'a validée, l'entreprise a été recontactée pour les travaux, néanmoins ceux-ci ne se dérouleront pas avant 2025. Une réunion aura lieu avant le démarrage des travaux.

Prieuré : Décision à prendre. Mme le Maire a rencontré M. Nicolas DARAGON au congrès des Maires de la Drôme qui lui a indiqué que la Région ne subventionnerait pas le projet.

19 h 20 : Arrivée de Marion DERLON, le Conseil délibère à 13.

Mme le Maire propose de transmettre un courrier à l'évêché et à Mme BOIGE FAURE pour les informer que les partenaires financiers ne suivent pas la commune. Cette décision va dans le sens du Coordonnateur aux Décideurs Locaux et de Mme la Députée qui avaient mis en garde les élus au sujet des finances de la commune qui ne pourraient pas supporter un tel investissement.

OAP des poiriers : Le SIEPVG a tenu à rencontrer Mme le Maire et M. le 1<sup>er</sup> adjoint, pour leur présenter un audit sur les capacités en eau de la commune au regard des besoins actuels, des projections du PLU, des projets de l'OAP des poiriers, et du Centre village. Cet audit prend en compte aussi les possibles branchements des habitations

reliées soit sur les eaux du Vernay, soit sur des puits, (en cas de sécheresse ou pollution). Ces normes sont imposées par le SAGE. La discussion s'engage sur les études inondations, Satese, PPRI qui bloquent les différents dossiers d'urbanisme.

### **3°) Questions diverses**

Appartement FILLON : en attente de devis, le devis de VALLOIRE DECO est transmis ce jour.

Cérémonie des vœux : Nathalie DURAND soumet au conseil municipal le choix de maintenir ou non la cérémonie de vœux. Mme le Maire annonce que le Département et la Communauté de communes ont décidé d'annuler ces festivités. Céline DURAND, Gérard VALLET, Didier CASSAN proposent de ne pas inviter les élus des autres communes. Après échanges, la cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année.

Patrick LEPETIT signale que de la signalisation n'a pas été enlevée à la suite des marches récentes.

Nathalie DURAND ajoute que l'Ardéchoise passera l'année prochaine sur la commune.

Station d'Épuration : Gérard VALLET informe que l'accès se fera depuis la Départementale D121 à la demande de la Communauté de communes qui prendra en charge les frais. Des échanges de terrains vont se faire entre Claude PIOLAT, l'AFIR.

La séance est levée à 20 h 23